

L'an deux mil seize, le dix-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.

Etaient Présents : Mmes Corinne BOND, Laurence DOS ANJOS, Andrée GERLAND, Evelyne SANQUIER, Catherine TARDY, Florence TUCHOLSKI, MM Wilfried CHARLES, Jacques DESPLEBIN, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES.

Excusés avec procuration : Mme Carole GREMILLET (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mr Jean-François NEVEU), Mme Annette HENAULT (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mme Evelyne SANQUIER). Mr Denis LACOUR (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mr Jacques DESPLEBIN),

Absent : Yannick JAUCEN

Secrétaire de séance : Mr Jean-François NEVEU

Assiste: Madeline TROMAS, secrétaire de la collectivité.

Le compte-rendu du 30 aout dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la délibération relative à l'adhésion de la ville de Chauvigny au Syndicat EAUX DE VIENNE SIVEER. (huitième délibération), l'assemblée à l'unanimité des membres présents est favorable à la demande de Mr le Maire.

1-19-09-2016 PLUi : Charte de gouvernance et désignation d'élus par commissions

Les élus ont reçu la charte avant la réunion. Monsieur le Maire en donne lecture à l'assemblée.

5 commissions sont donc définies et pour lesquelles 2 élus/commissions seront amenés à siéger.

- ① HABITAT : foncier et cadre de vie,
- ② ECONOMIE : développement économique, agriculture, tourisme,
- ③ ENVIRONNEMENT : trames verte et bleue, risques naturels et technologiques,
- ④ MOBILITE ET ACCESSIBILITE : équipements publics, réseaux routiers, transports, numérique,
- ⑤ PATRIMOINE : architecture, paysage, identité(s) locale(s).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De valider la charte telle que proposée,
- De nommer 2 élus par commissions :
 - ① HABITAT : Mr Yann MEHEUX-DRIANO et Mr Jacques DESPLEBIN.
 - ② ECONOMIE : Mr Jean-François NEVEU et Mr Jacques DESPLEBIN.
 - ③ ENVIRONNEMENT : Mr Jean-François NEVEU et Denis LACOUR.
 - ④ MOBILITE ET ACCESSIBILITE : Mme Florence TUCHOLSKI et Mr Yann MEHEUX-DRIANO.
 - ⑤ PATRIMOINE : Mme Florence TUCHOLSKI et Mme Andrée GERLAND.

2-19-09-2016 Remboursement par la Communauté de Communes des factures payées par la commune et liées à la révision allégée n° du PLU

Vu la délibération du conseil municipal du 30 aout 2016 décidant le transfert de la révision allégée du PLU de la Commune à La Communautés de Communes des Vallées du Clain, je vous demande de délibérer afin que les factures payées jusqu'à présent par la commune et liées à la révision soient remboursées en intégralité par la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

Détails des sommes payées : atelier URBANOVA : 2100€ (mandat 477) - GENIPLANT : 1200 € (mandat 478).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **de demander le remboursement à la Communauté de Communes des Vallées du Clain des factures payées par la commune et pour la somme de 3300€ liées à la révision allégée n° du PLU.**

3-19-09-2016 Augmentation du temps de travail d'un agent

Suite à la nouvelle organisation de la garderie, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un agent de + de 10% à compter du 12/09/2016 pour cela il faut recueillir l'avis du CTP.

4-19-09-2016 Point sur la rentrée scolaire

Monsieur le Maire souhaite qu'un point sur la rentrée scolaire soit réalisé. Il précise que suite à la mise en place des nouveaux tarifs cantine-garderie, il abordera en questions diverses la rencontre avec certains parents d'élèves, ses échanges avec Mme la Députée et Monsieur le Conseiller Départemental, et enfin la lettre recommandée reçue des parents d'élèves.

Il donne la parole à Mr Yann MEHEUX-DRIANO, Adjoint en charge des affaires scolaires. Il fait part que lors de la rentrée scolaire Mr Denis LACOUR, Monsieur le Maire et lui-même étaient à la disposition des parents. Mr MEHEUX-DRIANO mentionne qu'il y a 128 élèves répartis en 6 classes.

Nombre d'élèves fréquentant la cantine : 95

Nombre d'élèves fréquentant la garderie du matin : 36

Nombre d'élèves fréquentant la garderie du soir : 40

Nombre d'élèves hors commune : 20

Nombre de familles hors commune : 14

Il fait part de son inquiétude quant à l'effectif scolaire par rapport au nombre de classes.

Concernant le PEDT, Mr MEHEUX-DRIANO informe l'assemblée que suite à l'appel à bénévoles pour les activités relatives au PEDT, aucune candidature n'a été présentée.

Il donne la parole à Mme Corinne BOND qui suit avec le groupe de travail la mise en place du PEDT et notamment les activités. (*3 instituteurs, 4 parents d'élèves, 1 DDEN et 2 élus).*

Elle précise que par rapport à l'enquête menée auprès des parents l'année scolaire dernière, il s'avère que l'éveil culturel est à prioriser, des propositions telles que relaxation, théâtre, photo, graphique-peinture sont envisagées.

2 groupes d'enfants seraient constitués et l'activité aurait lieu le mardi pour le 1^{er} groupe et le jeudi pour le 2^{eme} (50-55min). Il reste à définir s'il s'agira de la même activité pour le 1^{er} et 2^{eme} groupe.

Monsieur le Maire demande si le choix de l'enfant pour l'activité ne serait pas intéressant. Mme BOND fait savoir que l'activité mise en place dans le cadre du PEDT est basée sur la découverte.

L'activité aura lieu dans la bibliothèque scolaire ou salle de motricité.

Mr MEHEUX-DRIANO mentionne qu'il y a un inconnu financier par rapport aux aides de l'ETAT.

5-19-09-2016 Conseil communal des jeunes

Monsieur le Maire donne la parole à Florence TUCHOLSKI qui gère ce dossier.

Elle fait part du nombre de candidatures reçues : 4 (2 enfants de 10 ans et 2 de 13 ans).

Pour siéger au conseil communal le Maire est membre de droit. Elle propose que 2 élus titulaires participent au conseil : Mmes TUCHOLSKI ET BOND sont candidates. Monsieur le Maire propose que 2 élus suppléants puissent être désignés en cas d'absence éventuelle d'un titulaire ou deux titulaires. Mme GERLAND et Mr NEVEU sont candidats.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 1 ABSTENTION et 13 voix POUR décide :

- de retenir Mmes TUCHOLSKI ET BOND comme élus titulaires de ce conseil,*
- de valider les candidatures de Mme GERLAND et Mr NEVEU comme élus suppléants.*

6-19-09-2016 Bilan sur les travaux de voirie

Monsieur le Maire donne la parole à Mr DESPLEBIN, Adjoint en charge de la voirie.

Les travaux de voirie sont terminés et les secteurs suivants ont été traités : Literie, route du stade, allée de la brandinière (place et trottoirs), chemin de la brandinière, le Guillé (empiècement), Fauchonnerie (carrefour), Maison Neuve, Route de l'Epine, carrefour de la Poitevinière et la partie de l'échangeur à la Gachardière. Le budget de ces travaux était fixé à 75 000€.

7-19-09-2016 Tarifs encarts publicitaires « Côté Fleuré »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Florence TUCHOLSKI, Adjointe en charge de la communication.

Celle-ci propose que pour 2017, les tarifs des encarts publicitaires sur le bulletin municipal soient reconduits aux tarifs de l'année 2016. Il est à noter que 26 encarts ont été insérés en 2016.

PRIX ENCARTS SUR LE BULLETIN MUNICIPAL	PRIX ENCARTS SUR SITE INTERNET
- 1/8 page : 70.00 €	2 SEMAINES : 30 €
- 1/4 page : 110.00 €	1 MOIS : 50 €
- 1/2 page : 150.00 €	1.5 MOIS : 70 €
	2 MOIS : 85 €
	2.5 MOIS : 95 €
	3 MOIS : 105 €
	4 MOIS : 130 €
	5 MOIS : 150 €
	6 MOIS : 170 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *de retenir les prix proposés pour les 2 supports de communication.*

8-19-09-2016 Adhésion de la Ville de Chauvigny au Syndicat EAUX DE VIENNE SIVEER

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Président d'EAUX DE VIENNE SIVEER relatif à l'adhésion de la ville de Chauvigny au Syndicat EAUX DE VIENNE SIVEER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Chauvigny sollicitant son adhésion au syndicat ainsi que le transfert intégral de ses compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif

Vu la délibération en date du 13 septembre 2016, du Comité Syndical d'« Eaux de Vienne - Siveer » donnant son accord pour l'adhésion de la commune de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne - Siveer

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'« Eaux de Vienne - Siveer », informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 13 septembre 2016, le Comité Syndical d'« Eaux de Vienne - Siveer » a donné son accord pour l'adhésion de la Ville de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne - Siveer ».

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- *d'accepter la demande d'adhésion de la Ville de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne - Siveer » ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.*

la séance est levée à 22h40

L'an deux mil seize, le dix-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.

Etaient Présents : Mmes Corinne BOND, Laurence DOS ANJOS, Andrée GERLAND, Evelyne SANQUIER, Catherine TARDY, Florence TUCHOLSKI, MM Wilfried CHARLES, Jacques DESPLEBIN, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES.

Excusés avec procuration : Mme Carole GREMILLET (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mr Jean-François NEVEU), Mme Annette HENAULT (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mme Evelyne SANQUIER). Mr Denis LACOUR (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mr Jacques DESPLEBIN),

Absent : Yannick JAUCEN

Secrétaire de séance : Mr Jean-François NEVEU

Assiste: Madeline TROMAS, secrétaire de la collectivité.

Le compte-rendu du 30 aout dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la délibération relative à l'adhésion de la ville de Chauvigny au Syndicat EAUX DE VIENNE SIVEER. (huitième délibération), l'assemblée à l'unanimité des membres présents est favorable à la demande de Mr le Maire.

1-19-09-2016 PLUi : Charte de gouvernance et désignation d'élus par commissions

Les élus ont reçu la charte avant la réunion. Monsieur le Maire en donne lecture à l'assemblée.

5 commissions sont donc définies et pour lesquelles 2 élus/commissions seront amenés à siéger.

- ① HABITAT : foncier et cadre de vie,
- ② ECONOMIE : développement économique, agriculture, tourisme,
- ③ ENVIRONNEMENT : trames verte et bleue, risques naturels et technologiques,
- ④ MOBILITE ET ACCESSIBILITE : équipements publics, réseaux routiers, transports, numérique,
- ⑤ PATRIMOINE : architecture, paysage, identité(s) locale(s).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De valider la charte telle que proposée,
- De nommer 2 élus par commissions :
 - ① HABITAT : Mr Yann MEHEUX-DRIANO et Mr Jacques DESPLEBIN.
 - ② ECONOMIE : Mr Jean-François NEVEU et Mr Jacques DESPLEBIN.
 - ③ ENVIRONNEMENT : Mr Jean-François NEVEU et Denis LACOUR.
 - ④ MOBILITE ET ACCESSIBILITE : Mme Florence TUCHOLSKI et Mr Yann MEHEUX-DRIANO.
 - ⑤ PATRIMOINE : Mme Florence TUCHOLSKI et Mme Andrée GERLAND.

2-19-09-2016 Remboursement par la Communauté de Communes des factures payées par la commune et liées à la révision allégée n° du PLU

Vu la délibération du conseil municipal du 30 aout 2016 décidant le transfert de la révision allégée du PLU de la Commune à La Communautés de Communes des Vallées du Clain, je vous demande de délibérer afin que les factures payées jusqu'à présent par la commune et liées à la révision soient remboursées en intégralité par la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

Détails des sommes payées : atelier URBANOVA : 2100€ (mandat 477) - GENIPLANT : 1200 € (mandat 478).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **de demander le remboursement à la Communauté de Communes des Vallées du Clain des factures payées par la commune et pour la somme de 3300€ liées à la révision allégée n° du PLU.**

3-19-09-2016 Augmentation du temps de travail d'un agent

Suite à la nouvelle organisation de la garderie, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un agent de + de 10% à compter du 12/09/2016 pour cela il faut recueillir l'avis du CTP.

4-19-09-2016 Point sur la rentrée scolaire

Monsieur le Maire souhaite qu'un point sur la rentrée scolaire soit réalisé. Il précise que suite à la mise en place des nouveaux tarifs cantine-garderie, il abordera en questions diverses la rencontre avec certains parents d'élèves, ses échanges avec Mme la Députée et Monsieur le Conseiller Départemental, et enfin la lettre recommandée reçue des parents d'élèves.

Il donne la parole à Mr Yann MEHEUX-DRIANO, Adjoint en charge des affaires scolaires. Il fait part que lors de la rentrée scolaire Mr Denis LACOUR, Monsieur le Maire et lui-même étaient à la disposition des parents. Mr MEHEUX-DRIANO mentionne qu'il y a 128 élèves répartis en 6 classes.

Nombre d'élèves fréquentant la cantine : 95

Nombre d'élèves fréquentant la garderie du matin : 36

Nombre d'élèves fréquentant la garderie du soir : 40

Nombre d'élèves hors commune : 20

Nombre de familles hors commune : 14

Il fait part de son inquiétude quant à l'effectif scolaire par rapport au nombre de classes.

Concernant le PEDT, Mr MEHEUX-DRIANO informe l'assemblée que suite à l'appel à bénévoles pour les activités relatives au PEDT, aucune candidature n'a été présentée.

Il donne la parole à Mme Corinne BOND qui suit avec le groupe de travail la mise en place du PEDT et notamment les activités. (*3 instituteurs, 4 parents d'élèves, 1 DDEN et 2 élus).*

Elle précise que par rapport à l'enquête menée auprès des parents l'année scolaire dernière, il s'avère que l'éveil culturel est à prioriser, des propositions telles que relaxation, théâtre, photo, graphique-peinture sont envisagées.

2 groupes d'enfants seraient constitués et l'activité aurait lieu le mardi pour le 1^{er} groupe et le jeudi pour le 2^{eme} (50-55min). Il reste à définir s'il s'agira de la même activité pour le 1^{er} et 2^{eme} groupe.

Monsieur le Maire demande si le choix de l'enfant pour l'activité ne serait pas intéressant. Mme BOND fait savoir que l'activité mise en place dans le cadre du PEDT est basée sur la découverte.

L'activité aura lieu dans la bibliothèque scolaire ou salle de motricité.

Mr MEHEUX-DRIANO mentionne qu'il y a un inconnu financier par rapport aux aides de l'ETAT.

5-19-09-2016 Conseil communal des jeunes

Monsieur le Maire donne la parole à Florence TUCHOLSKI qui gère ce dossier.

Elle fait part du nombre de candidatures reçues : 4 (2 enfants de 10 ans et 2 de 13 ans).

Pour siéger au conseil communal le Maire est membre de droit. Elle propose que 2 élus titulaires participent au conseil : Mmes TUCHOLSKI ET BOND sont candidates. Monsieur le Maire propose que 2 élus suppléants puissent être désignés en cas d'absence éventuelle d'un titulaire ou deux titulaires. Mme GERLAND et Mr NEVEU sont candidats.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 1 ABSTENTION et 13 voix POUR décide :

- de retenir Mmes TUCHOLSKI ET BOND comme élus titulaires de ce conseil,*
- de valider les candidatures de Mme GERLAND et Mr NEVEU comme élus suppléants.*

6-19-09-2016 Bilan sur les travaux de voirie

Monsieur le Maire donne la parole à Mr DESPLEBIN, Adjoint en charge de la voirie.

Les travaux de voirie sont terminés et les secteurs suivants ont été traités : Literie, route du stade, allée de la brandinière (place et trottoirs), chemin de la brandinière, le Guillé (empiècement), Fauchonnerie (carrefour), Maison Neuve, Route de l'Epine, carrefour de la Poitevinière et la partie de l'échangeur à la Gachardière. Le budget de ces travaux était fixé à 75 000€.

7-19-09-2016 Tarifs encarts publicitaires « Côté Fleuré »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Florence TUCHOLSKI, Adjointe en charge de la communication.

Celle-ci propose que pour 2017, les tarifs des encarts publicitaires sur le bulletin municipal soient reconduits aux tarifs de l'année 2016. Il est à noter que 26 encarts ont été insérés en 2016.

PRIX ENCARTS SUR LE BULLETIN MUNICIPAL	PRIX ENCARTS SUR SITE INTERNET
- 1/8 page : 70.00 €	2 SEMAINES : 30 €
- 1/4 page : 110.00 €	1 MOIS : 50 €
- 1/2 page : 150.00 €	1.5 MOIS : 70 €
	2 MOIS : 85 €
	2.5 MOIS : 95 €
	3 MOIS : 105 €
	4 MOIS : 130 €
	5 MOIS : 150 €
	6 MOIS : 170 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *de retenir les prix proposés pour les 2 supports de communication.*

8-19-09-2016 Adhésion de la Ville de Chauvigny au Syndicat EAUX DE VIENNE SIVEER

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Président d'EAUX DE VIENNE SIVEER relatif à l'adhésion de la ville de Chauvigny au Syndicat EAUX DE VIENNE SIVEER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Chauvigny sollicitant son adhésion au syndicat ainsi que le transfert intégral de ses compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif

Vu la délibération en date du 13 septembre 2016, du Comité Syndical d'« Eaux de Vienne - Siveer » donnant son accord pour l'adhésion de la commune de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne - Siveer

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'« Eaux de Vienne - Siveer », informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 13 septembre 2016, le Comité Syndical d'« Eaux de Vienne - Siveer » a donné son accord pour l'adhésion de la Ville de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne - Siveer ».

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- *d'accepter la demande d'adhésion de la Ville de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne - Siveer » ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.*

la séance est levée à 22h40

L'an deux mil seize, le dix-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.

Etaient Présents : Mmes Corinne BOND, Laurence DOS ANJOS, Andrée GERLAND, Evelyne SANQUIER, Catherine TARDY, Florence TUCHOLSKI, MM Wilfried CHARLES, Jacques DESPLEBIN, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES.

Excusés avec procuration : Mme Carole GREMILLET (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mr Jean-François NEVEU), Mme Annette HENAULT (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mme Evelyne SANQUIER). Mr Denis LACOUR (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mr Jacques DESPLEBIN),

Absent : Yannick JAUCEN

Secrétaire de séance : Mr Jean-François NEVEU

Assiste: Madeline TROMAS, secrétaire de la collectivité.

Le compte-rendu du 30 aout dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la délibération relative à l'adhésion de la ville de Chauvigny au Syndicat EAUX DE VIENNE SIVEER. (huitième délibération), l'assemblée à l'unanimité des membres présents est favorable à la demande de Mr le Maire.

1-19-09-2016 PLUi : Charte de gouvernance et désignation d'élus par commissions

Les élus ont reçu la charte avant la réunion. Monsieur le Maire en donne lecture à l'assemblée.

5 commissions sont donc définies et pour lesquelles 2 élus/commissions seront amenés à siéger.

- ① HABITAT : foncier et cadre de vie,
- ② ECONOMIE : développement économique, agriculture, tourisme,
- ③ ENVIRONNEMENT : trames verte et bleue, risques naturels et technologiques,
- ④ MOBILITE ET ACCESSIBILITE : équipements publics, réseaux routiers, transports, numérique,
- ⑤ PATRIMOINE : architecture, paysage, identité(s) locale(s).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De valider la charte telle que proposée,
- De nommer 2 élus par commissions :
 - ① HABITAT : Mr Yann MEHEUX-DRIANO et Mr Jacques DESPLEBIN.
 - ② ECONOMIE : Mr Jean-François NEVEU et Mr Jacques DESPLEBIN.
 - ③ ENVIRONNEMENT : Mr Jean-François NEVEU et Denis LACOUR.
 - ④ MOBILITE ET ACCESSIBILITE : Mme Florence TUCHOLSKI et Mr Yann MEHEUX-DRIANO.
 - ⑤ PATRIMOINE : Mme Florence TUCHOLSKI et Mme Andrée GERLAND.

2-19-09-2016 Remboursement par la Communauté de Communes des factures payées par la commune et liées à la révision allégée n° du PLU

Vu la délibération du conseil municipal du 30 aout 2016 décidant le transfert de la révision allégée du PLU de la Commune à La Communautés de Communes des Vallées du Clain, je vous demande de délibérer afin que les factures payées jusqu'à présent par la commune et liées à la révision soient remboursées en intégralité par la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

Détails des sommes payées : atelier URBANOVA : 2100€ (mandat 477) - GENIPLANT : 1200 € (mandat 478).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **de demander le remboursement à la Communauté de Communes des Vallées du Clain des factures payées par la commune et pour la somme de 3300€ liées à la révision allégée n° du PLU.**

3-19-09-2016 Augmentation du temps de travail d'un agent

Suite à la nouvelle organisation de la garderie, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un agent de + de 10% à compter du 12/09/2016 pour cela il faut recueillir l'avis du CTP.

4-19-09-2016 Point sur la rentrée scolaire

Monsieur le Maire souhaite qu'un point sur la rentrée scolaire soit réalisé. Il précise que suite à la mise en place des nouveaux tarifs cantine-garderie, il abordera en questions diverses la rencontre avec certains parents d'élèves, ses échanges avec Mme la Députée et Monsieur le Conseiller Départemental, et enfin la lettre recommandée reçue des parents d'élèves.

Il donne la parole à Mr Yann MEHEUX-DRIANO, Adjoint en charge des affaires scolaires. Il fait part que lors de la rentrée scolaire Mr Denis LACOUR, Monsieur le Maire et lui-même étaient à la disposition des parents. Mr MEHEUX-DRIANO mentionne qu'il y a 128 élèves répartis en 6 classes.

Nombre d'élèves fréquentant la cantine : 95

Nombre d'élèves fréquentant la garderie du matin : 36

Nombre d'élèves fréquentant la garderie du soir : 40

Nombre d'élèves hors commune : 20

Nombre de familles hors commune : 14

Il fait part de son inquiétude quant à l'effectif scolaire par rapport au nombre de classes.

Concernant le PEDT, Mr MEHEUX-DRIANO informe l'assemblée que suite à l'appel à bénévoles pour les activités relatives au PEDT, aucune candidature n'a été présentée.

Il donne la parole à Mme Corinne BOND qui suit avec le groupe de travail la mise en place du PEDT et notamment les activités. (*3 instituteurs, 4 parents d'élèves, 1 DDEN et 2 élus).*

Elle précise que par rapport à l'enquête menée auprès des parents l'année scolaire dernière, il s'avère que l'éveil culturel est à prioriser, des propositions telles que relaxation, théâtre, photo, graphique-peinture sont envisagées.

2 groupes d'enfants seraient constitués et l'activité aurait lieu le mardi pour le 1^{er} groupe et le jeudi pour le 2^{eme} (50-55min). Il reste à définir s'il s'agira de la même activité pour le 1^{er} et 2^{eme} groupe.

Monsieur le Maire demande si le choix de l'enfant pour l'activité ne serait pas intéressant. Mme BOND fait savoir que l'activité mise en place dans le cadre du PEDT est basée sur la découverte.

L'activité aura lieu dans la bibliothèque scolaire ou salle de motricité.

Mr MEHEUX-DRIANO mentionne qu'il y a un inconnu financier par rapport aux aides de l'ETAT.

5-19-09-2016 Conseil communal des jeunes

Monsieur le Maire donne la parole à Florence TUCHOLSKI qui gère ce dossier.

Elle fait part du nombre de candidatures reçues : 4 (2 enfants de 10 ans et 2 de 13 ans).

Pour siéger au conseil communal le Maire est membre de droit. Elle propose que 2 élus titulaires participent au conseil : Mmes TUCHOLSKI ET BOND sont candidates. Monsieur le Maire propose que 2 élus suppléants puissent être désignés en cas d'absence éventuelle d'un titulaire ou deux titulaires. Mme GERLAND et Mr NEVEU sont candidats.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 1 ABSTENTION et 13 voix POUR décide :

- de retenir Mmes TUCHOLSKI ET BOND comme élus titulaires de ce conseil,*
- de valider les candidatures de Mme GERLAND et Mr NEVEU comme élus suppléants.*

6-19-09-2016 Bilan sur les travaux de voirie

Monsieur le Maire donne la parole à Mr DESPLEBIN, Adjoint en charge de la voirie.

Les travaux de voirie sont terminés et les secteurs suivants ont été traités : Literie, route du stade, allée de la brandinière (place et trottoirs), chemin de la brandinière, le Guillé (empiècement), Fauchonnerie (carrefour), Maison Neuve, Route de l'Epine, carrefour de la Poitevinière et la partie de l'échangeur à la Gachardière. Le budget de ces travaux était fixé à 75 000€.

7-19-09-2016 Tarifs encarts publicitaires « Côté Fleuré »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Florence TUCHOLSKI, Adjointe en charge de la communication.

Celle-ci propose que pour 2017, les tarifs des encarts publicitaires sur le bulletin municipal soient reconduits aux tarifs de l'année 2016. Il est à noter que 26 encarts ont été insérés en 2016.

PRIX ENCARTS SUR LE BULLETIN MUNICIPAL	PRIX ENCARTS SUR SITE INTERNET
- 1/8 page : 70.00 €	2 SEMAINES : 30 €
- 1/4 page : 110.00 €	1 MOIS : 50 €
- 1/2 page : 150.00 €	1.5 MOIS : 70 €
	2 MOIS : 85 €
	2.5 MOIS : 95 €
	3 MOIS : 105 €
	4 MOIS : 130 €
	5 MOIS : 150 €
	6 MOIS : 170 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *de retenir les prix proposés pour les 2 supports de communication.*

8-19-09-2016 Adhésion de la Ville de Chauvigny au Syndicat EAUX DE VIENNE SIVEER

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Président d'EAUX DE VIENNE SIVEER relatif à l'adhésion de la ville de Chauvigny au Syndicat EAUX DE VIENNE SIVEER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Chauvigny sollicitant son adhésion au syndicat ainsi que le transfert intégral de ses compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif

Vu la délibération en date du 13 septembre 2016, du Comité Syndical d'« Eaux de Vienne - Siveer » donnant son accord pour l'adhésion de la commune de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne - Siveer

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'« Eaux de Vienne - Siveer », informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 13 septembre 2016, le Comité Syndical d'« Eaux de Vienne - Siveer » a donné son accord pour l'adhésion de la Ville de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne - Siveer ».

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- *d'accepter la demande d'adhésion de la Ville de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne - Siveer » ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.*

la séance est levée à 22h40

L'an deux mil seize, le dix-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.

Etaient Présents : Mmes Corinne BOND, Laurence DOS ANJOS, Andrée GERLAND, Evelyne SANQUIER, Catherine TARDY, Florence TUCHOLSKI, MM Wilfried CHARLES, Jacques DESPLEBIN, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES.

Excusés avec procuration : Mme Carole GREMILLET (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mr Jean-François NEVEU), Mme Annette HENAULT (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mme Evelyne SANQUIER). Mr Denis LACOUR (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mr Jacques DESPLEBIN),

Absent : Yannick JAUCEN

Secrétaire de séance : Mr Jean-François NEVEU

Assiste: Madeline TROMAS, secrétaire de la collectivité.

Le compte-rendu du 30 aout dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la délibération relative à l'adhésion de la ville de Chauvigny au Syndicat EAUX DE VIENNE SIVEER. (huitième délibération), l'assemblée à l'unanimité des membres présents est favorable à la demande de Mr le Maire.

1-19-09-2016 PLUi : Charte de gouvernance et désignation d'élus par commissions

Les élus ont reçu la charte avant la réunion. Monsieur le Maire en donne lecture à l'assemblée.

5 commissions sont donc définies et pour lesquelles 2 élus/commissions seront amenés à siéger.

- ① HABITAT : foncier et cadre de vie,
- ② ECONOMIE : développement économique, agriculture, tourisme,
- ③ ENVIRONNEMENT : trames verte et bleue, risques naturels et technologiques,
- ④ MOBILITE ET ACCESSIBILITE : équipements publics, réseaux routiers, transports, numérique,
- ⑤ PATRIMOINE : architecture, paysage, identité(s) locale(s).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De valider la charte telle que proposée,
- De nommer 2 élus par commissions :
 - ① HABITAT : Mr Yann MEHEUX-DRIANO et Mr Jacques DESPLEBIN.
 - ② ECONOMIE : Mr Jean-François NEVEU et Mr Jacques DESPLEBIN.
 - ③ ENVIRONNEMENT : Mr Jean-François NEVEU et Denis LACOUR.
 - ④ MOBILITE ET ACCESSIBILITE : Mme Florence TUCHOLSKI et Mr Yann MEHEUX-DRIANO.
 - ⑤ PATRIMOINE : Mme Florence TUCHOLSKI et Mme Andrée GERLAND.

2-19-09-2016 Remboursement par la Communauté de Communes des factures payées par la commune et liées à la révision allégée n° du PLU

Vu la délibération du conseil municipal du 30 aout 2016 décidant le transfert de la révision allégée du PLU de la Commune à La Communautés de Communes des Vallées du Clain, je vous demande de délibérer afin que les factures payées jusqu'à présent par la commune et liées à la révision soient remboursées en intégralité par la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

Détails des sommes payées : atelier URBANOVA : 2100€ (mandat 477) - GENIPLANT : 1200 € (mandat 478).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **de demander le remboursement à la Communauté de Communes des Vallées du Clain des factures payées par la commune et pour la somme de 3300€ liées à la révision allégée n° du PLU.**

3-19-09-2016 Augmentation du temps de travail d'un agent

Suite à la nouvelle organisation de la garderie, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un agent de + de 10% à compter du 12/09/2016 pour cela il faut recueillir l'avis du CTP.

4-19-09-2016 Point sur la rentrée scolaire

Monsieur le Maire souhaite qu'un point sur la rentrée scolaire soit réalisé. Il précise que suite à la mise en place des nouveaux tarifs cantine-garderie, il abordera en questions diverses la rencontre avec certains parents d'élèves, ses échanges avec Mme la Députée et Monsieur le Conseiller Départemental, et enfin la lettre recommandée reçue des parents d'élèves.

Il donne la parole à Mr Yann MEHEUX-DRIANO, Adjoint en charge des affaires scolaires. Il fait part que lors de la rentrée scolaire Mr Denis LACOUR, Monsieur le Maire et lui-même étaient à la disposition des parents. Mr MEHEUX-DRIANO mentionne qu'il y a 128 élèves répartis en 6 classes.

Nombre d'élèves fréquentant la cantine : 95

Nombre d'élèves fréquentant la garderie du matin : 36

Nombre d'élèves fréquentant la garderie du soir : 40

Nombre d'élèves hors commune : 20

Nombre de familles hors commune : 14

Il fait part de son inquiétude quant à l'effectif scolaire par rapport au nombre de classes.

Concernant le PEDT, Mr MEHEUX-DRIANO informe l'assemblée que suite à l'appel à bénévoles pour les activités relatives au PEDT, aucune candidature n'a été présentée.

Il donne la parole à Mme Corinne BOND qui suit avec le groupe de travail la mise en place du PEDT et notamment les activités. (*3 instituteurs, 4 parents d'élèves, 1 DDEN et 2 élus).*

Elle précise que par rapport à l'enquête menée auprès des parents l'année scolaire dernière, il s'avère que l'éveil culturel est à prioriser, des propositions telles que relaxation, théâtre, photo, graphique-peinture sont envisagées.

2 groupes d'enfants seraient constitués et l'activité aurait lieu le mardi pour le 1^{er} groupe et le jeudi pour le 2^{eme} (50-55min). Il reste à définir s'il s'agira de la même activité pour le 1^{er} et 2^{eme} groupe.

Monsieur le Maire demande si le choix de l'enfant pour l'activité ne serait pas intéressant. Mme BOND fait savoir que l'activité mise en place dans le cadre du PEDT est basée sur la découverte.

L'activité aura lieu dans la bibliothèque scolaire ou salle de motricité.

Mr MEHEUX-DRIANO mentionne qu'il y a un inconnu financier par rapport aux aides de l'ETAT.

5-19-09-2016 Conseil communal des jeunes

Monsieur le Maire donne la parole à Florence TUCHOLSKI qui gère ce dossier.

Elle fait part du nombre de candidatures reçues : 4 (2 enfants de 10 ans et 2 de 13 ans).

Pour siéger au conseil communal le Maire est membre de droit. Elle propose que 2 élus titulaires participent au conseil : Mmes TUCHOLSKI ET BOND sont candidates. Monsieur le Maire propose que 2 élus suppléants puissent être désignés en cas d'absence éventuelle d'un titulaire ou deux titulaires. Mme GERLAND et Mr NEVEU sont candidats.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 1 ABSTENTION et 13 voix POUR décide :

- de retenir Mmes TUCHOLSKI ET BOND comme élus titulaires de ce conseil,*
- de valider les candidatures de Mme GERLAND et Mr NEVEU comme élus suppléants.*

6-19-09-2016 Bilan sur les travaux de voirie

Monsieur le Maire donne la parole à Mr DESPLEBIN, Adjoint en charge de la voirie.

Les travaux de voirie sont terminés et les secteurs suivants ont été traités : Literie, route du stade, allée de la brandinière (place et trottoirs), chemin de la brandinière, le Guillé (empiècement), Fauchonnerie (carrefour), Maison Neuve, Route de l'Epine, carrefour de la Poitevinière et la partie de l'échangeur à la Gachardière. Le budget de ces travaux était fixé à 75 000€.

7-19-09-2016 Tarifs encarts publicitaires « Côté Fleuré »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Florence TUCHOLSKI, Adjointe en charge de la communication.

Celle-ci propose que pour 2017, les tarifs des encarts publicitaires sur le bulletin municipal soient reconduits aux tarifs de l'année 2016. Il est à noter que 26 encarts ont été insérés en 2016.

PRIX ENCARTS SUR LE BULLETIN MUNICIPAL	PRIX ENCARTS SUR SITE INTERNET
- 1/8 page : 70.00 €	2 SEMAINES : 30 €
- 1/4 page : 110.00 €	1 MOIS : 50 €
- 1/2 page : 150.00 €	1.5 MOIS : 70 €
	2 MOIS : 85 €
	2.5 MOIS : 95 €
	3 MOIS : 105 €
	4 MOIS : 130 €
	5 MOIS : 150 €
	6 MOIS : 170 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *de retenir les prix proposés pour les 2 supports de communication.*

8-19-09-2016 Adhésion de la Ville de Chauvigny au Syndicat EAUX DE VIENNE SIVEER

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Président d'EAUX DE VIENNE SIVEER relatif à l'adhésion de la ville de Chauvigny au Syndicat EAUX DE VIENNE SIVEER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Chauvigny sollicitant son adhésion au syndicat ainsi que le transfert intégral de ses compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif

Vu la délibération en date du 13 septembre 2016, du Comité Syndical d'« Eaux de Vienne - Siveer » donnant son accord pour l'adhésion de la commune de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne - Siveer

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'« Eaux de Vienne - Siveer », informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 13 septembre 2016, le Comité Syndical d'« Eaux de Vienne - Siveer » a donné son accord pour l'adhésion de la Ville de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne - Siveer ».

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- *d'accepter la demande d'adhésion de la Ville de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne - Siveer » ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.*

la séance est levée à 22h40